

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS478

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 19

A la première phrase de l'alinéa 24, après les mots :

« permet pas »,

insérer les mots :

« au commissaire aux comptes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision